

Questions orales

L'AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

M. Bill Domm (Peterborough): Confirmant que, comme je le disais, les producteurs de lait sont contraints de changer contre leur gré, M. Lowe, président de Beckers, déclarait qu'il était extrêmement contrarié que l'on impose à l'industrie la conversion au système métrique; Voilà un autre vol dont le gouvernement se rend coupable.

Le ministre voudrait-il se contenter de répondre à la question que j'ai posée au début? Comment justifie-t-il une augmentation de 40c. par contenant du prix du lait à une période où les Canadiens ont du mal à nourrir leur famille en raison du chômage créé par le gouvernement libéral?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai déjà répondu que je mettais en doute l'affirmation de l'honorable député. Je pense qu'il se fait spécialiste des affirmations gratuites en cette Chambre lesquelles, après vérification, se révèlent totalement fausses. Ce n'est pas la première fois que le député prend la parole à la Chambre pour faire des affirmations au sujet du système métrique, mais après vérification on s'aperçoit que ce n'est pas la vérité. Dans ce cas-ci, je suis convaincu qu'après vérification des faits, on se rendra compte à nouveau que l'honorable député passe complètement à côté de la vérité.

* * *

LES TRANSPORTS

LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ QUEBÉCAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis mardi dernier, il y a des rencontres entre les représentants du ministère des Transports, de la société Air Canada, du gouvernement du Québec et de la société Quebecair. J'aimerais, madame le Président, que l'honorable ministre puisse faire le point sur les discussions en cours entre ces divers intervenants sur la réorganisation de la société Quebecair.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on a vu au chapitre précédent que la question était de savoir s'il fallait créer une société complètement nouvelle ou si on pouvait recycler la société déjà existante. Il y a quelques jours, le gouvernement du Québec et la Quebecair ont fait une présentation devant un groupe de négociateurs représentant les trois parties en cause, et cette présentation, on m'a dit, avait été très réaliste. Présentement cette présentation est analysée, pesée, soupesée, et jugée par les négociateurs qui représentent le gouvernement fédéral et j'en aurai plus à dire au chapitre suivant dans quelques jours.

[Traduction]

LES MINES

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DE LA MINE CYPRESS ANVIL

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Hier, les membres de l'Assemblée territoriale du Yukon ont adopté une motion invitant toutes les parties intéressées, gouvernement fédéral y compris, à prendre les mesures voulues pour que la mine Cypress Anvil de Faro rouvre. Le ministre pourrait-il nous garantir que le gouvernement fait tout son possible pour que la mine soit rouverte par l'intermédiaire de Dome Mines et qu'il n'a pas abandonné le plan d'aide prévu à cet effet?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il va de soi, madame le Président, que le gouvernement fait tout son possible pour que la mine rouvre. Il est regrettable que les négociations aient rompu. Le syndicat a fait toutes les concessions que l'on attendait de lui, mais la direction de Dome n'a pas encore accepté leur offre. Cette société nous a fait savoir que si nous versions la deuxième année de subventions pour le Grand Nord dont mon collègue des Finances a parlé dernièrement, elle serait prête à signer, mais elle ne l'a pas encore fait. C'est le seul point sombre pour l'instant. J'ose espérer que la direction de Dome va reprendre les négociations et signer rapidement une convention collective.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE MANQUE DE PROGRAMMES DE COURS EN INFORMATIQUE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu que le taux de chômage chez les jeunes de la Colombie-Britannique a maintenant atteint 23.4 p. 100 et que bon nombre de chômeurs veulent s'inscrire à des cours de formation ou de recyclage, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi aux dires des préposés des centres d'emploi de la province ces jeunes doivent-ils attendre au moins deux ans avant de pouvoir s'inscrire à des cours dans des disciplines essentielles comme la programmation d'ordinateurs? Pourquoi faut-il qu'ils attendent deux ans pour suivre des cours dans des domaines que le gouvernement lui-même considère comme hautement prioritaires?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je signale à l'honorable représentante que pendant l'exercice financier en cours, le gouvernement fédéral affectera plus de 85 millions de dollars aux programmes de formation des écoles d'art et métiers de la Colombie-Britannique. Nous avons signé récemment une nouvelle entente avec la Colombie-Britannique, dans le cadre de la loi nationale sur la formation, qui nous permettra de commencer à financer des cours dans des disciplines prioritaires comme l'informatique.